



LA LETTRE #48 - mars 2025



Au Sénat

STOPPONS LA HAUSSE PROGRAMMÉE DU COUT DE L'ÉLECTRICITÉ !



Mardi 1er avril, j'ai organisé au Sénat avec mes collègues PIEDNOIR, LOUAULT et DELAHAYE, une conférence de presse d'envergure rassemblant parlementaires et experts de l'énergie pour lancer un **appel vigoureux au Gouvernement** concernant son **projet de programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE3)** par décret. La définition de la stratégie énergétique de notre pays doit impérativement passer par le Parlement.

C'est l'objet de l'appel solennel que nous avons ensuite publié, signé par une centaine de parlementaires. Il est le point d'orgue conjoint et concerté des nombreux travaux de mes collègues tant députés que sénateurs à travers les différentes commissions d'enquête parlementaire sur ce sujet depuis plus de 2 ans, des **alertes répétées des énergéticiens** et des **différentes tribunes de presse** parues ces derniers mois, **dont la mienne le 13 janvier dernier dans le Point** ([lire la tribune](#)). Nous prions le Gouvernement de répondre à nos demandes, à savoir :

- la **suspension de la publication de la PPE3** prévue qui ne reflète pas une vision stratégique cohérente à long terme de la France,
- la **définition d'une trajectoire énergétique sur 60 ans** pour intégrer une stratégie nucléaire cohérente,
- la mise en place d'une **commission scientifique de définition de la trajectoire énergétique** à l'image de celle conçue par le Président Edgar Faure pour l'énergie atomique il y a 70 ans.

Notre trajectoire énergétique ne peut se décréter à l'aveugle. Les enjeux financiers sont si importants pour l'État comme pour nos entreprises et les Français. **La vérité doit être dite sur cette politique de recours irraisonné aux énergies renouvelables** dictée par une influence déraisonnée d'idéologues, qui **grève** chaque jour toujours plus la **facture énergétique des Français** comme la **compétitivité de nos entreprises**.

EAU ET ASSAINISSEMENT : LE SÉNAT REDONNE DE LA LIBERTÉ AUX COMMUNES



Le Sénat a adopté la proposition de loi visant à assouplir la gestion des compétences « eau » et « assainissement », faisant **ainsi cesser le caractère obligatoire de leur transfert aux intercommunalités au 1er janvier 2026**.

Au Sénat , nous nous sommes battus de manière constante pour le rétablissement de la liberté de choix des maires, depuis l'instauration de ce transfert par la loi NOTRe.

Avec l'adoption définitive de ce texte, **les communes n'ayant pas encore effectué le transfert** de ces compétences vers les intercommunalités **retrouvent la faculté de choisir une gestion adaptée à leurs réalités locales**.

La stabilité des projets et investissements des communes et intercommunalités où le transfert a déjà été entrepris reste quant à elle préservée.

LOIS PROMULGUÉES

Plusieurs lois très attendues ont été promulguées.

**Loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire
et le renouvellement des générations en agriculture**



De nombreux apports du Sénat ont été maintenus dans le texte final parmi lesquels :

- Inscription dans le code pénal que la **souveraineté alimentaire est un intérêt fondamental** de la Nation ;
- **Caractère facultatif du diagnostic modulaire** (diagnostic destiné à fournir des informations utiles aux exploitants agricoles pour les orienter et les accompagner lors des différentes étapes de leur projet et qui doit comporter au moins deux modules dont obligatoirement un « stress test climatique » visant à évaluer la capacité d'adaptation du projet à l'horizon 2050), qui ne peut conditionner le bénéfice des aides publiques ;
- Caractère renforcé de l'accompagnement de **France services agriculture** pour les seuls cédants ou repreneurs d'exploitations ;
- Création d'un **volontariat agricole** ;
- Pour aider les agriculteurs à s'installer, création d'une **analyse prospective des évolutions et dynamiques de marché sur un horizon de 10 ans**, présentant les contraintes pesant sur l'offre et la demande de produits agricoles et alimentaires ;
- Reprise des dispositions votées au Sénat concernant la **dépénalisation des atteintes non-intentionnelles à l'environnement** et création d'une tolérance de 15% pour les amendes prononçables en cas de dépassement des seuils ICPE pour les installations d'élevage ;
- Reprise des positions sénatoriales quant à la **simplification du régime juridique des haies** : définition issue de la PAC, possibilité de travaux d'entretiens usuels sur les haies, territorialisation des règles applicables ;
- Reprise de la proposition de loi sur la préservation des haies, votée au Sénat en janvier 2025 et relative à la définition d'objectifs de haies gérées durablement ;
- **Assouplissement** du régime juridique des **petites retenues collinaires** ;
- Simplification des normes environnementales pour favoriser la valorisation des produits lainiers sous forme de fertilisants ;
- Définition des étangs piscicoles et possibilité d'un soutien spécifique ;

Saisi par les députés de La France Insoumise, le Conseil constitutionnel a censuré plusieurs articles dont les dispositions étaient pourtant attendues. Ont été censurés notamment :

- Le principe de **non-surtransposition des normes européennes** ;

- L'article 35 sur la **présomption de bonne foi des agriculteurs** en cas de contrôle ;
- Certaines dispositions de l'article 31 sur la présomption de **non-intentionnalité** en cas d'atteinte à l'environnement **lorsque l'atteinte résulte de l'application d'une norme légale ou réglementaire**.

Ont également été censurés, au motif que les dispositions n'avaient pas de lien avec le texte (cavaliers législatifs), les articles portant sur :

- la majoration du plafond de rémunération des parts sociales d'épargne des sociétés coopératives agricoles ;
- le caractère d'intérêt général des travaux forestiers ;
- l'exemption d'autorisation et de compensation pour les défrichements effectués dans les zones de reconquête agricole ;
- **l'exclusion des bâtiments agricoles des surfaces considérées comme artificialisées au titre du ZAN. Cette exclusion des bâtiments agricoles demeure toutefois dans le texte TRACE** actuellement en cours de navette et déjà adopté au Sénat ;
- l'étude d'impact sur l'influence des ondes électromagnétiques sur les bovins ;
- la demande de rapport sur la dispense de travail pour un associé d'un GAEC se trouvant dans l'impossibilité de travailler pour raison de santé.

Loi visant à endiguer la prolifération du frelon asiatique et à préserver la filière apicole



La promulgation de ce texte, issu d'une proposition sénatoriale est une **avancée importante vers une lutte coordonnée et efficace** contre la prolifération du frelon asiatique. J'ai été **heureuse de pouvoir contribuer** à son amélioration en **commission** puis en **séance** avec un de mes amendements votés, lors de sa discussion au Sénat le 11 avril 2024.

L'article unique de la loi :

- **institue un plan national de lutte contre le frelon asiatique, décliné en plans départementaux ;**
- **oblige le signalement des nids de frelons constatés, pour que la préfecture organise leur destruction ;**
- propose d'**indemniser les dommages imputables au frelon asiatique pour les apiculteurs.**

Les principaux apports du Sénat sont :

- **Des précisions sur le plan de lutte, qui devra mettre en œuvre des orientations en matière de piégeage sélectif. Il est précisé que la classification des départements sera en fonction de la pression de prédation.** Les financements devront aussi permettre une meilleure information du public et soutenir la recherche et que l'accompagnement financier des collectivités territoriales doit porter aussi sur l'acquisition de systèmes de prévention et de lutte contre la prédation,
 - **L'obligation générale, à laquelle serait soumis le préfet de procéder à la destruction des nids de frelons asiatiques, est remplacée par un régime lui laissant une marge d'appréciation, pour tenir compte du danger pour la santé publique et du cycle de vie du frelon,**
 - **Le régime d'indemnisation des apiculteurs sera ouvert aux chefs d'exploitation apicole,**
 - **Le réexamen du classement du frelon dans la 2e catégorie des dangers sanitaires pour l'abeille.**
-

Loi visant à protéger la population des risques liés aux substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (PFAS)



Ce texte adopté en première lecture à l'Assemblée nationale, vise à **protéger la population des risques liés aux PFAS en endiguant l'accumulation de ces substances dans l'environnement.**

Le 30 mai 2024, **le Sénat avait adopté, avec modifications**, la proposition de loi. En février 2025, l'Assemblée nationale a **définitivement adopté le texte** sans modification en deuxième lecture.

Le texte vise à protéger la population des risques liés aux PFAS en anticipant l'interdiction de ces substances à l'échelle européenne. Il interdit ainsi la fabrication, l'importation, l'exportation et la mise sur le marché de certains produits contenant des PFAS (cosmétiques, fart de ski et textiles d'habillement dès 2026 ; ensemble des textiles dès 2030). Présente dans la proposition de loi initiale, l'interdiction des PFAS dans les ustensiles de cuisine a toutefois été supprimée lors de l'examen à l'Assemblée nationale.

La loi vise aussi à **renforcer le contrôle des PFAS dans les eaux** ou encore à assujettir les installations industrielles à une redevance à hauteur des substances émises dans les milieux.

Les principaux apports du Sénat :

- Privilégier le cadre européen pour adopter des restrictions transversales de production et d'utilisation des PFAS ;

- Mieux **mesurer l'ampleur des contaminations** : prévoir la mise à disposition du public d'une **cartographie des quantités de PFAS émises dans les milieux naturels** et la publication du programme des analyses des PFAS dans les eaux en bouteilles par les ARS ;
- Financer les actions de dépollution : clarifier les modalités d'application de la redevance prévue et demander au Gouvernement la publication d'un plan d'action dédié.

Loi pour améliorer la prise en charge de la sclérose latérale amyotrophique et d'autres maladies évolutives graves

Cette loi vise à répondre à deux constats : d'une part, *le temps administratif de traitement des demandes de compensation qui est, le plus souvent, en décalage avec le rythme de progression de la maladie* et d'autre part, *dans leur majorité, les patients et leurs familles doivent faire face à d'importants restes à charge qui leur imposent des choix insupportables*.

Les témoignages montrent que *la procédure d'évaluation de l'équipe pluridisciplinaire qui conclut à la prescription d'un matériel est hélas souvent devenue sans utilité lorsque la décision a été rendue, les patients ayant dû se fournir personnellement pour adapter le matériel qui convenait à leur handicap à ce moment-là*.

Cette loi permettra d'**accélérer le traitement des demandes de compensation des handicaps** liés à des maladies évolutives graves au sein des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), et **ouvrira le bénéfice de la prestation de compensation du handicap (PCH) aux personnes touchées par ces maladies après l'âge de 60 ans**.

Loi visant à interdire les dispositifs électroniques de vapotage à usage unique



Avec leurs arômes sucrés, leur design coloré et leur facilité d'usage, le marketing des puffs, ces dispositifs électroniques de vapotage à usage unique, les rendent particulièrement prisées des adolescents.

La loi prévoit désormais que soient interdites « *la détention en vue de la vente, de la distribution ou de l'offre à titre gratuit, la mise en vente, la vente, la distribution ou l'offre à titre gratuit des dispositifs électroniques de vapotage* ».

Les compétences des agents de la DGCCRF ont été étendues à la constatation des infractions pour l'ensemble des produits de vapotage : interdiction de toute propagande ou publicité ; interdiction de certains additifs ; interdiction d'ingrédients présentant un risque pour la santé humaine ; non-respect de la teneur maximale en nicotine...

La France sera le deuxième État européen, après la Belgique, à **interdire** la commercialisation **des puffs** sur son territoire et vise au double objectif de **stopper la progression de leur usage qui fait peser un risque grave sur la santé** de ses utilisateurs, particulièrement les jeunes, et de mettre fin à l'impact environnemental majeur de ces **nouveaux déchets, pratiquement impossibles à recycler**, mais produits en quantité à partir de ressources naturelles rares.

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET RENFORCEMENT DE L'AUTORITÉ DE L'ÉTAT

Autorité de la justice à l'égard des mineurs délinquants

L'actualité témoigne, de manière dramatique et fréquente, de l'importance de faits de violence de toute nature commis par des mineurs, parfois très jeunes.

Le Sénat souhaite que l'autorité de la justice à l'égard des mineurs soit réaffirmée mais pas dans les conditions posées par l'Assemblée nationale dont est issue la proposition de loi débattue le 26 mars au Sénat.

Nous avons eu dans ces débats pour seule boussole la nécessité de **consolider l'autorité de l'État** face à la délinquance des mineurs en ajoutant plusieurs mesures phares :

- **Comparution immédiate** avec un élargissement de celle-ci à tous les mineurs de plus de 15 ans, déjà connus de la justice, y compris dans le cadre d'une simple mesure éducative.
- **Ultras-courtes peines** : la possibilité de prononcer de telles peines vise à responsabiliser les mineurs délinquants, à identifier d'éventuels problèmes familiaux et ainsi d'éviter la récidive.
- **Excuse de minorité** : nous avons prévu l'inapplicabilité de l'excuse de minorité aux mineurs de 16 ans en état de récidive légale pour un crime ou un délit puni de plus de 5 ans de prison.
- **Élargissement de l'obligation de couvre-feu** applicable aux mineurs délinquants.
- **Renforcement de la responsabilité des parents** : les assureurs pourront se retourner contre les parents de mineurs délinquants pour le reste à charge des indemnisations.

Faciliter le maintien en rétention des personnes condamnées pour des faits de particulière gravité ou présentant de forts risques de récidive

Au Sénat nous avons adopté une proposition de loi de ma collègue sénatrice Jacqueline EUSTACHE-BRINIO visant à **faciliter le maintien en rétention des personnes condamnées pour des faits d'une particulière gravité et présentant de forts risques de récidive**. Face aux menaces que représentent certains étrangers en situation irrégulière condamnés pour crimes graves, et l'actualité nous en a donné récemment de tristes exemples !, il est urgent d'agir, de **répondre aux attentes si légitimes des Français qui attendent que le droit soit à la hauteur des enjeux de sécurité**.

Il est absolument nécessaire d'augmenter la durée de rétention en centre de rétention administrative (CRA), des profils les plus dangereux, le temps d'obtenir des laissez-passer consulaires.

En l'état du droit actuel, seule une minorité de condamnés pour des actes terroristes peuvent être maintenus en rétention jusqu'à 210 jours, contre 90 jours dans le droit commun. Le texte que nous avons examiné et adopté veut appliquer la même rigueur aux individus les plus menaçants, dont la récidive est un risque réel.

Avec mes collègues, nous avons proposé et fait adopter :

- **L'extension du régime de rétention** appliqué aux terroristes à tous les étrangers frappés d'une décision d'éloignement ou condamnés pour des faits d'une particulière gravité ou constituant une menace pour l'ordre public.
- La possibilité d'un **maintien de ces personnes en rétention**, lorsque l'administration fait appel de la décision mettant fin à la rétention.

Pour mémoire, la durée maximale de rétention prévue est :

- En **Allemagne** : 18 mois maximum soit **547 jours**
- En **Pologne** : 1 an maximum soit **365 jours**
- En **Belgique** : 8 mois maximum soit **243 jours**

Octroi des prestations sociales soumis à condition de résidence régulière sur le territoire aux étrangers sans activité professionnelle

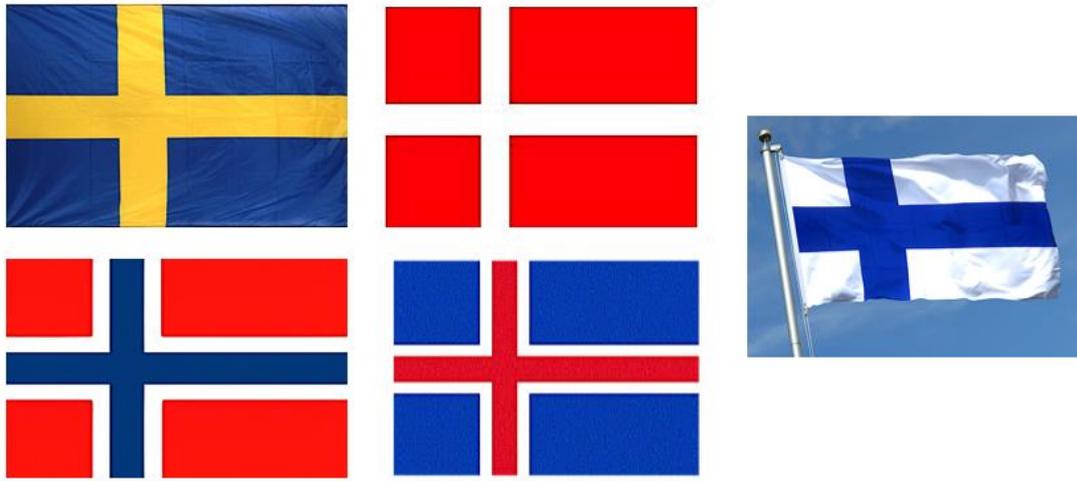
Afin de préserver les conditions de bon fonctionnement des mécanismes de prestations sociales et de solidarité dans le contexte que nous connaissons de flux migratoires particulièrement denses, le Sénat a adopté une proposition de loi de ma collègue des Bouches-du-Rhône instaurant une **durée de deux ans de résidence régulière des étrangers n'exerçant pas d'activité professionnelle pour bénéficier de l'accès à certaines prestations sociale (APA et APL)**.

A titre de comparaison, plusieurs de **nos voisins européens imposent une durée de résidence préalable d'un à six ans**, comme l'Irlande, Chypre, le Danemark ou la Grèce.

A Chypre, ce sont 5 ans de résidence régulière et permanente requis pour les allocations familiales. Au Danemark, il faut 6 ans de résidence minimum pour pouvoir bénéficier de 100% du montant maximum des allocations familiales.

Sur ces trois textes c'est à l'Assemblée nationale que se poursuivent les discussions. Nous attendons réalisme et sagesse de leur part pour répondre aux attentes des Français.

ACTIVITE INTERNATIONALE DU SENAT



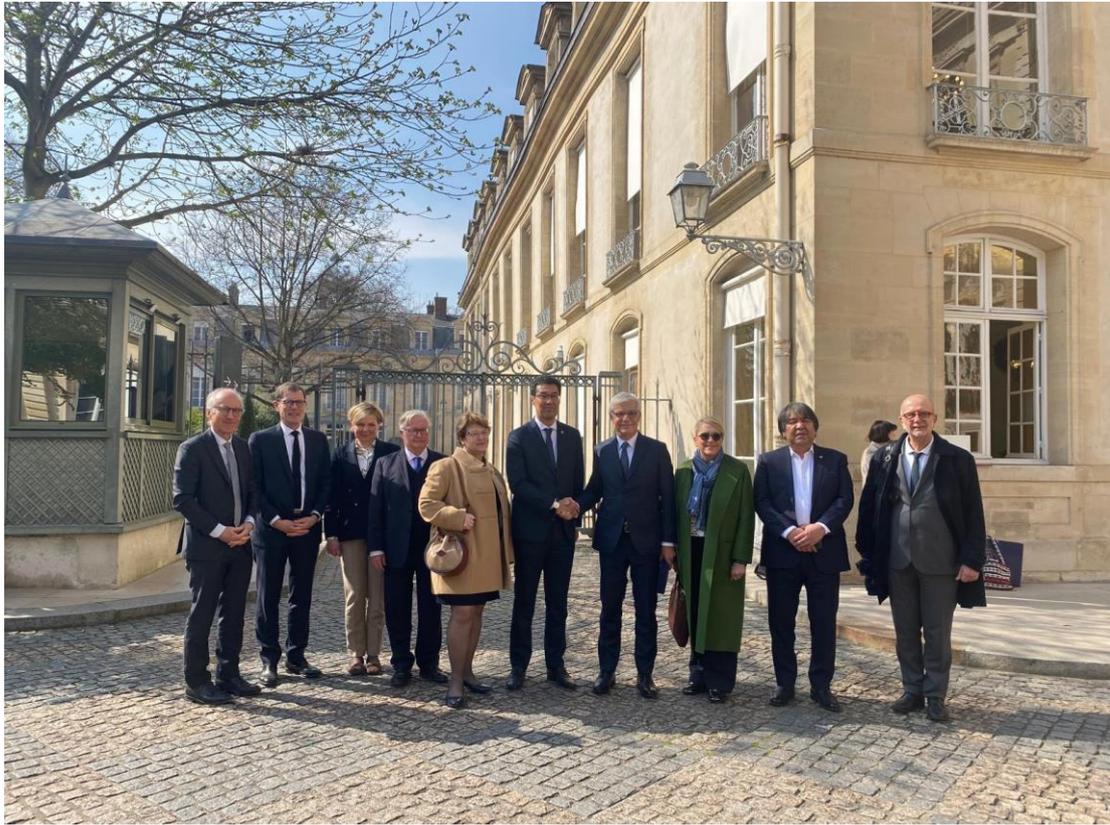
- Conjointement avec la Présidente du groupe d'amitié **France-Europe du Nord**, groupe qui compte la Suède, le Danemark et l'Islande et la Norvège, j'ai comme présidente du **groupe d'Amitié France-Finlande**, organisé une **réunion de travail autour de M. Yohann AUCANTE**, spécialiste des questions scandinaves, pour traiter de la **situation migratoire dans les pays nordiques**.

Nous nous sommes concentrés sur les spécificités des **modèles d'intégration**, l'adaptation des pays scandinaves aux flux migratoires récents, la **gestion des frontières**, les **défis démographiques**, les **politiques d'asile** et leur adaptation aux évolutions géopolitiques.

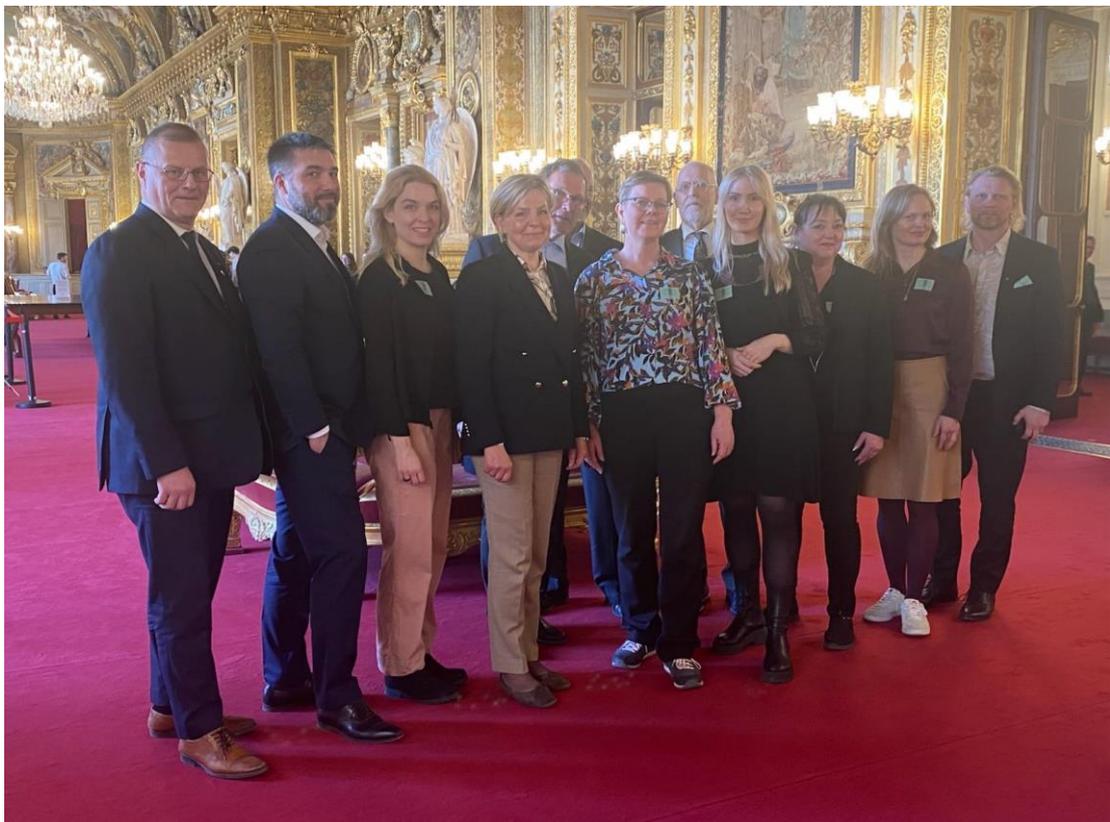
Naturellement nous avons ouvert nos échanges sur les questions d'actualité comme l'**impact de la guerre** sur les flux migratoires, notamment en **Finlande** qui partage 1300 km de frontière avec la Russie.



- Avec mes collègues membres du **groupe d'amitié France-Mongolie**, nous avons été reçus le 12 mars à l'Ambassade de Mongolie à Paris par S.E. Mme Ulambayar NYAMKHUU, **Ambassadrice de la République de Mongolie en France**, à l'occasion du Tsagaan Sar, le Nouvel an lunaire.



- Le 25 mars, je participais avec intérêt au déjeuner de travail donné au Sénat par Hervé MAUREY, Président du groupe d'amitié France-Asie centrale, avec une **délégation de la République du Kirghizistan** conduite par le Ministre des Affaires étrangères, M. Meder ABAKIROV et en présence de l'Ambassadeur du Kirghizistan, S.E M. Sadyk SHERNIYAZ.



- Une **délégation de la commission Environnement du Parlement finlandais** conduite par sa présidente Mme Krista MIKKONEN se rendait au Sénat le 25 mars pour un échange avec notre commission de l'Aménagement du territoire et

du développement durable sur les travaux menés notamment sur les **défis du changement climatique** et la **protection des eaux**, la **politique forestière** et les puits de carbone naturel, la décarbonation y compris les énergies renouvelables et les petits réacteurs modulaires SMR, la **construction confortable**.

Cet échange était suivi d'une visite du Sénat. Ce fut l'occasion pour moi de leur présenter l'activité du groupe d'amitié France-Finlande que je préside au Sénat.



- Le 5 mars dans le cadre des élections internes aux Républicains nous étions nombreux à retrouver **Bruno RETAILLEAU** à qui j'apporte tout mon soutien dans la **campagne pour la présidence du Parti Les Républicains**.

QUESTIONS ÉCRITES ET COSIGNATURES

J'ai déposé une question écrite sur :

- La difficulté à assurer le **remplacement de professeurs absents au lycée**
([voir la question](#))
- Les difficultés et les **impacts négatifs du dispositif** des zones à faibles émissions (ZFE)
([voir la question](#))
- Les modalités de prise en compte du dernier **rapport de l'inspecteur général pour la sûreté nucléaire et la radioprotection d'EDF** dans la stratégie française énergie-climat et le projet de 3ème programmation pluriannuelle de l'énergie. Il y est dénoncé des **risques techniques et économiques** pour EDF ([voir la question](#))

J'ai obtenu une réponse à ma question écrite à l'attention du Gouvernement sur :

- Le financement des opérations d'adressage imposées aux petites communes
([voir la question et la réponse](#))

J'ai cosigné la propositions de loi :

- Visant à la suppression de l'obligation de création de ZFE

(voir la proposition de loi)

Dans l'Eure

MES VISITES DE COMMUNES



Au cours du mois de mars, j'ai eu le plaisir de visiter quinze communes de l'Eure, rencontrant ainsi de nombreux élus locaux et habitants. Chaque visite est une occasion précieuse de renforcer les liens avec les communes et de témoigner de mon engagement pour leur développement. Ces rencontres sont essentielles pour être au plus près des préoccupations de nos concitoyens et continuer à travailler ensemble pour le bien de nos communes.



MES DÉPLACEMENTS DANS L'EURE



- J'ai eu le plaisir d'assister, le lundi 10 mars, à la **cérémonie d'inspection de la Communauté de brigades de Gisors - Étrépany**, conduite par le Commandant de compagnie Adrien MORIN. Cette cérémonie a été l'occasion de découvrir les nouveaux locaux de la brigade de Gisors et d'échanger sur les actions menées.
-



- Le vendredi 14 mars, je me suis rendue à l'**hommage rendu à Jean-Louis DEBRÉ à Évreux**. Un moment émouvant qui a retracé son engagement politique, notamment dans l'Eure, où il fut député et maire d'Évreux. Fidèle du Président Jacques CHIRAC, il a marqué son époque en tant que ministre de l'Intérieur, président de l'Assemblée nationale, puis président du Conseil constitutionnel.

Une grande personnalité, respectée et appréciée, qui nous a quittés.



- Sur invitation du maire, Claude LANDAIS, j'ai participé, le vendredi 14 mars, à la **cérémonie d'ouverture de la saison touristique de Giverny**. Ce village, toujours aussi attractif, ne cesse d'attirer davantage de visiteurs grâce aux initiatives

culturelles et artistiques. Ce moment fut l'occasion pour échanger avec les acteurs locaux sur les projets à venir et les défis liés à l'accueil d'un public toujours plus nombreux.



- Le dimanche 16 mars, sur invitation du maire Serge SOUCHAY, j'ai eu le plaisir de me rendre au **repas des anciens à Pullay**. Ces moments conviviaux sont des rendez-vous incontournables pour nos aînés, leur permettant de se retrouver, d'échanger et de partager de précieux souvenirs.

Un bel instant de convivialité.



- Le jeudi 20 mars, je me suis rendue à l'**inauguration de la nouvelle activité de Maison Maugy**. Face aux difficultés liées à la crise du bâtiment, cette entreprise a choisi de se réinventer en devenant fabricant de murs à ossature bois, de caissons de plancher, de caissons de toiture et de charpente traditionnelle;

Implantée à Yville, elle emploie désormais 20 salariés, avec pour objectif de maximiser la préfabrication en atelier afin de simplifier le travail des équipes sur chantier.

Une belle initiative qui illustre l'adaptabilité et l'innovation au service du secteur de la construction.



- Sur invitation de Monsieur le Préfet, Charles GIUSTI, j'ai participé, ce vendredi 28 mars, à la **commission des élus DETR**.

À cette occasion, j'ai apporté mon soutien à de nombreux maires dans leurs démarches pour obtenir cette dotation essentielle au financement de leurs projets locaux.



- Après deux ans de travaux, j'ai eu le plaisir de découvrir, lors de l'inauguration, le **nouvel espace culturel du Val-d'Hazey**, le vendredi 28 mars, aux côtés du maire, Philippe COLAS. Ce lieu s'annonce comme un véritable centre de rencontres artistiques et culturelles, ouvert à tous.

Félicitations à l'ensemble du conseil municipal, à toutes les personnes impliquées ainsi qu'aux partenaires financiers pour la réalisation de ce magnifique espace.



- Samedi 29 mars, je me suis rendue à la **foire agricole de Montreuil-l'Argillé**, un événement devenu incontournable pour les éleveurs et producteurs locaux.

Félicitations à Jean-Louis GROULT et à l'ensemble des organisateurs pour avoir su perpétuer cette traditionnelle foire de printemps, un moment précieux pour la mise en valeur du savoir-faire local.



- Nous étions nombreux à **Lyons-la-Forêt** pour accueillir **Gérard LARCHER, Président du Sénat, invité d'honneur du Congrès annuel des Plus Beaux Villages de France**. Un événement marquant, d'autant plus qu'il s'agissait d'une première en Normandie.

Ce congrès a été l'occasion de mettre en lumière la richesse du patrimoine normand et de souligner l'importance de la préservation de nos villages.



- Enfin, sur invitation de la maire Laurence DUVAL, je me suis rendue, le dimanche 30 mars, au **repas des aînés de Canappeville**.

Une nouvelle occasion de partager ces instants chaleureux, toujours empreints de simplicité et de bienveillance, et de rendre hommage à nos aînés.

À ceux qui ne l'ont pas encore fait, merci de penser à adresser vos coordonnées, mails et téléphoniques fixe / mobile, ainsi que celles de vos adjoints, sur k.pluchet@senat.fr

Suivez Kristina Pluchet sur les réseaux sociaux



Contacts

Kristina PLUCHET, Sénatrice de l'Eure

06 16 41 64 94

k.pluchet@senat.fr

Adresse postale :

Palais du Luxembourg

15, rue de Vaugirard

75291 PARIS CEDEX 06

Permanence Parlementaire

BP30

27480 Lyons-la-Forêt

Collaboratrices parlementaires

Au Sénat

k.pluchet@senat.fr

Lucile de MONSPEY

01 42 34 40 31 - 06 15 44 47 80

Gwendoline TARQUIS

01 42 34 40 32 - 06 33 52 71 55

Dans l'Eure

Elisa DUFOSSE

k.pluchet.senatrice@gmail.com

07 88 38 73 95

Directrice de publication : Kristina PLUCHET, Sénatrice de l'Eure

Conception et réalisation : LF. com / Laurence FANE - laurence.fane@gmail.com

©Sénat - ©Pixabay

Cet e-mail a été envoyé à mairie.authou@orange.fr, cliquez ici pour vous désabonner